VIII

NÉRON A-T-IL VOULU DÉPLACER LE SIÈGE DE L'EMPIRE ? À PROPOS D'AURELIUS VICTOR, *LIVRE DES CÉSARS*, 5, 14 [1]

par Laurie Lefebvre
Laboratoire Halma-Ipel (Université de Lille III)

Sommaire. — *D'après l'abréviateur tardif* ***Aurelius Victor, Néron*** *aurait, vers la fin de son règne, envisagé de* ***déplacer le siège de l'Empire****. Nous nous proposons ici d'examiner l'accusation formulée par Aurelius Victor, afin, d'une part, d'en remettre en cause le* ***fondement historique****, et, d'autre part, d'essayer d'en* ***comprendre l'origine et la signification profonde****, en replaçant cette assertion dans son* ***contexte à la fois littéraire et idéologique****. Le texte d'Aurelius Victor se révèle en effet être le lieu d'****amalgames*** *divers et de* ***raccourcis*** *trompeurs, qui ont pour fonction principale de donner aux projets néroniens une coloration* ***barbare****.*

Summary. — *According to the late Epitomator* ***Aurelius Victor, Nero****, towards the end of his reign, would have intended to* ***transfer the Empire's seat of power****. We propose here to discuss the accusation expressed by Aurelius Victor, in order to question its* ***historical foundations****, and to try to* ***understand its origin and its real signification****, by placing this assertion in its* ***literary and ideological context****. Aurelius Victor's text proves indeed to be the place of various* ***combinations*** *and misleading* ***shortcuts****, primarily aiming at giving neronian projects a* ***barbarian*** *tone.*

Néron a-t-il voulu priver Rome du statut de capitale ? Cette question choquera probablement les chercheurs. C'est pourtant l'interrogation que soulève la lecture de la section du *Livre des Césars* d'Aurelius Victor consacrée au dernier des Julio-claudiens. L'abréviateur semble en effet attribuer à Néron le désir de trouver un nouveau siège pour l'Empire, entre autres projets atroces et monstrueux. Quelles sont l'origine et la valeur de cette affirmation ? Est-il possible — comme certains chercheurs, nous y reviendrons, l'ont affirmé — qu'elle ait un fondement historique ? Quels principes ont présidé à l'élaboration de ce texte ? Telles sont les questions auxquelles nous voudrions tenter de répondre ici.

1. Je tiens à remercier M^me^ Jacqueline Champeaux, qui m'a fait l'honneur de bien vouloir m'inviter à présenter ces recherches aux Études Latines. Je remercie également M. Bruno Poulle ainsi que les membres de la Société des Études Latines, pour leurs précieuses remarques et suggestions. Mes remerciements vont aussi aux participants aux journées d'étude *Modèles identitaires et modes de construction communautaires* organisées en mars 2007 à l'ENS de Lyon par le laboratoire junior EMCA, au cours desquelles la question ici examinée avait été brièvement soulevée (actes parus aux presses de l'ENS de Lyon sous le titre *Figures de l'identité. Naissance et destin des modèles communautaires dans le monde romain*).

Le projet de Néron qui nous occupe est évoqué par Aurelius Victor au chapitre 5, paragraphe 14, du *Livre des Césars* :

> *Quis proditis caesisque, immanior, urbem incendio, plebem feris uulgo missis, senatum pari morte tollere decreuerat,* ***noua sede regno quaesita****, maximeque incitante legato Parthorum, qui forte inter epulas, aulicis, uti mos est, canentibus, cum sibi citharistam poposcisset, responso dato liberum esse, adiecerat sumeret ipse quem uellet e suis, ostentans, qui conuiuio aderant, quod liber sub imperio nullus haberetur* [2].

Le passage s'ouvre sur une référence à la répression de la conjuration de Pison, en 65 ap. J.-C. (*quis proditis caesisque*). Cet événement aurait été suivi de la germination, dans l'esprit de Néron, de pensées atroces : l'historien déclare ainsi que l'empereur envisagea de détruire Rome dans un incendie, de faire périr la plèbe sous la dent de bêtes fauves, de tuer les sénateurs, avant d'installer ailleurs le siège de son pouvoir, *sedes regni* [3] ; ces divers projets sont présentés comme nés d'une rencontre avec un ambassadeur parthe.

L'expression *noua sede regno quaesita* est généralement comprise par les commentateurs du *Livre des Césars* comme une allusion à un projet de transfert de la capitale par Néron [4]. Les historiens modernes ont d'ailleurs été plusieurs à penser que des rumeurs insistantes avaient attribué au dernier Julio-claudien, de son vivant, le projet de transférer la capitale de l'Empire, plus précisément en Orient. Petre Ceauşescu par exemple, dans un article consacré aux spéculations antiques concernant le transfert du siège de l'Empire, écrit que le dessein de transférer la capitale « avait été attribué avec insistance à Néron [5] » ; plus loin, dans ce même article, il est question « des rumeurs au sujet de l'intention du prince [*i. e.* Néron] de transférer le siège de l'Empire [6] ». La naissance de ces rumeurs est attri-

2. « Une fois ces hommes livrés et tués, Néron, devenu plus cruel, avait décidé de faire périr la ville dans un incendie, la plèbe en lançant contre la foule des bêtes fauves, les membres du Sénat tous de la même mort, après avoir cherché un nouveau siège pour son pouvoir, sur l'instance surtout d'un ambassadeur parthe. Celui-ci avait un jour, au cours d'un banquet où, comme le veut la coutume, des gens de la cour chantaient, réclamé pour lui-même un joueur de cithare ; comme on lui avait répondu qu'il s'agissait d'un homme libre, Néron avait ajouté qu'il pouvait prendre qui il voulait parmi ses sujets, montrant, à ceux qui assistaient au festin, que personne sous l'Empire n'était tenu pour libre. » Sauf mention contraire, toutes les traductions proposées sont les nôtres.

3. Nous avons retenu ici, pour traduire le terme *sedes*, dont l'interprétation peut être délicate, le sens général et vague de « siège », « séjour », qui est le sens auquel le terme est employé lors de sa seconde et ultime occurrence chez Aurelius Victor (Aur.-Vict., 33, 31, au sujet de Gallien destiné à rejoindre le « séjour réservé aux impies », *sedes impias*). De manière générale, le terme désigne, chez les historiens du IV^e^ siècle, une ville ou une région (voir par exemple Amm., XVIII, 4, 7 ; XXII, 8, 19 ; XXIII, 6, 54 ; XXV, 9, 2 ; XXX, 5, 14 ; XXXI, 2, 16 ; 3, 8 ; Eutr., X, 2, 3 ; Ps. Aur.-Vict., *Orig.*, 7, 1 ; 13, 3 ; 17, 2). Néanmoins, sur la possible assimilation de la *sedes* d'Aurelius Victor à une maison ou un palais au sens strict, voir *infra*, n. 52.

4. Pierre Dufraigne traduit l'ablatif absolu par « il avait choisi pour l'empire une nouvelle capitale » (Aurelius Victor, *Livre des Césars*, texte ét. et trad. par P. Dufraigne, Paris, Les Belles Lettres, 1975, CUF, p. 10), Henry Wesley Bird par « he sought a new capital for his empire » (H. W. Bird, *Aurelius Victor :* De Caesaribus, Liverpool, Liverpool University Press, 1994, p. 8). Il n'est pas rare, effectivement, de voir le terme *sedes* employé pour désigner Rome ou Constantinople, et associé à ce titre au mot *caput* (voir par exemple Flor., I, 7, 9 ; Oros., *Hist.*, III, 13, 2).

5. P. Ceauşescu, « *Altera Roma*. Histoire d'une folie politique », dans *Historia*, 25, 1976, p. 92.

6. *Ibid.*, p. 96. Voir aussi E. Cizek, « Néron chez certains auteurs d'abrégés du IV^e^ siècle ap. J.-C. (Aurélius Victor et Festus) », dans J.-M. Croisille, R. Martin, Y. Perrin (éds), Neronia V. *Néron : histoire*

buée par Eugen Cizek à la passion gréco-orientale de l'empereur, et est datée des lendemains de l'incendie de Rome [7]. La reconstruction grandiose de Rome qui fit suite à l'incendie de 64 a, à ce titre, été attribuée par certains historiens à la volonté de Néron de faire taire les rumeurs en question et de montrer qu'il ne cherchait pas à abandonner Rome [8]. À moins, comme cela a aussi été avancé, que Néron ait véritablement envisagé de créer une nouvelle capitale ailleurs et que ce soit en partie pour cette raison qu'il ait pensé à détruire Rome dans les flammes [9].

1. L'origine de la polémique sur le déplacement de la capitale

La circulation de telles rumeurs sur Néron pendant le Haut-Empire paraît, à première vue, vraisemblable. À la fin de la République et au début de l'Empire, en effet, des allégations de ce type s'étaient déjà répandues à plusieurs reprises. Des rumeurs, rapportées par Nicolas de Damas, attribuaient ainsi à César le projet de transférer la capitale, du fait, probablement, de son long séjour à Alexandrie et de la relation qu'il entretenait avec Cléopâtre [10]. Caligula passait également pour avoir envisagé de déplacer le siège de l'Empire [11]. Pompée, déjà, avait commis, en 49 avant notre ère, l'erreur de déplacer le centre du pouvoir en Grèce, où il s'était enfui en emportant avec lui la majeure partie du Sénat : Cicéron, dans l'une des *Lettres à Atticus*, déplore ainsi que Pompée ait pu se résoudre à abandonner Rome [12]. La polémique quant au déplacement de la capitale, dont on trouve déjà trace dans l'épisode de Camille tentant de convaincre ses concitoyens de ne pas émigrer à Véies, sera, surtout, développée par la propagande du futur Auguste contre Marc-Antoine, qui fut présenté comme le traître ayant sacrifié le bien de Rome aux charmes de l'Égypte [13], et que des rumeurs accusaient de vouloir transférer là-bas le siège du pouvoir, s'il sortait vainqueur de la lutte avec Octave [14].

et légende. Actes du V^e colloque international de la SIEN, Clermont-Ferrand et Saint-Étienne, 2-6 novembre 1994, Bruxelles, Latomus, 1999, p. 26.

7. E. Cizek, *Néron*, Paris, Fayard, 1982, p. 123 : « après l'incendie de Rome, le bruit se répandit que Néron avait l'intention d'enlever à la cité éternelle son statut de centre de l'Empire et d'établir sa capitale en Orient ». Sur la quatrième de couverture de l'ouvrage on peut lire, de même, qu'« outre qu'il [*i. e.* Néron] chercha à instaurer l'un des régimes les plus absolutistes de l'histoire romaine, cet homme qui se voulait un dieu avait aussi l'ambition de réformer, pour ne pas dire révolutionner les mœurs de la vieille et austère Rome, dont il souhaitait qu'elle adoptât les modes de vie et de pensée de l'Orient méditerranéen, au point qu'on le soupçonna un moment de vouloir y transférer la capitale de l'empire ».

8. G. Ceauşescu, « Aspetele şi consecinţele politice ale călătoriei lui Nero în Grecia », dans *Revista de Istorie*, 27 (3), 1974, p. 426 ; Cizek, *Néron*, *cit.* n. 7, p. 310.

9. Cizek, « Néron chez certains auteurs d'abrégés... », *cit.* n. 6, p. 26.

10. N. Dam., *Caes.*, 20 (*FGrH* 90, fr. 130, 20). Voir aussi Suet., *Diu. Jul.*, 79, 4.

11. Suet., *Calig.*, 8, 12. C'est à Antium, sa ville natale, que Caligula aurait envisagé de déplacer le siège de l'Empire.

12. Cic., *Att.*, VII, 11.

13. Sur l'association traditionnelle, dans la littérature antique, entre Marc-Antoine, Alexandrie et Cléopâtre, voir notamment Virg., *En.*, VIII, 685-688 ; Liv., *Per.*, 130-132 ; Ov., *M.*, XV, 826-828 ; Vell., II, 82 ; 85 ; Sen., *Ep.*, X, 83, 25 ; Luc., *Phars.*, X, 70-72 ; Jos., *A. J.*, XV, 4 ; *B. J.*, I, 18, 4 ; Plut., *Ant.*, 25-26 ; 28, 1 ; 36 ; 37, 6 ; 50, 6 ; 54, 5-9 ; 58, 8-11 ; 60, 1 ; 62, 1 ; 66, 7-8 ; 77 ; Suet., *Aug.*, 17, 6 ; Flor., IV, 11 ; DC., XLIX, 41, 1-4 ; L, 3-5 ; 27, 1-2 ; LI, 9, 5 ; Ps. Aur.-Vict., *Vir.*, 85 ; Eutr., VII, 6-7.

14. DC., L, 4, 1. Si Dion Cassius est le seul à mentionner explicitement ces rumeurs, Plutarque cependant affirme qu'Antoine, bien installé à Alexandrie, avait confié à Cléopâtre un grand nombre de

L'accusation formulée à l'encontre de César, d'Antoine et de Caligula était particulièrement grave : car Rome n'est pas seulement, sous la République et les premiers siècles de l'Empire [15], la capitale politique du monde romain, c'est aussi son centre administratif, financier, judiciaire, culturel et religieux [16] ; c'est là que se réunissait le Sénat, que résidaient les principaux magistrats puis l'empereur et sa famille, que s'étaient établis beaucoup d'hommes d'affaire, que se trouvait l'atelier monétaire, que se jouaient les plus grands procès ; c'est vers Rome que convergeaient les commerçants, les intellectuels et les artistes ; c'est à partir d'elle, surtout, que l'Empire se développa, et c'est, en outre, une ville élue des dieux, qui concentre un grand nombre de cultes et où se trouve le feu sacré garant de la pérennité de l'Empire [17]. Rome est ainsi, pour reprendre les mots célèbres que Tite-Live prête à Camille, *caput rerum*, *summa imperii*, tête du monde, souveraine de l'Empire [18].

Priver Rome de son statut de capitale ne consistait donc pas seulement, pour le chef de l'Empire, à s'installer ailleurs : un tel projet impliquait aussi le déplacement des grands cadres de l'administration et le transfert des organes du pouvoir. Tibère, malgré son départ pour Capri, et Hadrien, qui se fit construire une superbe résidence à Tivoli, ne furent pas pour autant accusés d'avoir transféré la capitale : leurs retraites n'enlevaient rien à la position centrale de Rome, et tout au plus voit-on Tibère être taxé de s'être complètement désintéressé des affaires publiques [19].

L'attribution à Néron, de son vivant ou dans les temps qui suivirent, du projet de transfert du siège du pouvoir serait donc revenue à dénoncer l'influence sur le dernier Julio-claudien des conceptions antonine et caligulléenne du pouvoir, influence que l'obsession pour l'Orient dont on taxe généralement cet empereur et les accusations d'« égyptianisme » formulées à son encontre rendent, de fait, tout à fait crédible [20]. Les textes antiques, cependant, ne nous autorisent pas à confirmer l'hypothèse, pourtant séduisante, de l'existence de rumeurs tenaces attribuant à Néron le projet de

territoires, et prévu de donner aux fils qu'il avait eus de la reine égyptienne l'Arménie, la Médie, le royaume parthe, la Phénicie, la Syrie et la Cilicie (Plut., *Ant.*, 36 ; 54, 5-9). Antoine apparaît donc, chez Plutarque, comme ayant réorganisé le territoire dépendant de Rome et voulu en centraliser la gestion à Alexandrie, affirmations qui, en montrant Antoine en train de priver Rome de sa position au centre de l'Empire, devaient inévitablement faire surgir le spectre du transfert de la capitale.

15. Nous aurons l'occasion de revenir sur l'évolution du statut de Rome au cours des premiers siècles de notre ère.

16. Sur la définition de Rome en tant que capitale de l'Empire, voir Y. Le Bohec, *Vrbs. Rome de César à Commode. Histoire d'une ville et d'une capitale*, Paris, Éditions du temps, 2001, p. 14-15 ; p. 167-178.

17. Voir notamment Liv., V, 52.

18. Liv., V, 54, 7.

19. Suet., *Tib.*, 41 ; Tac., *An.*, IV, 67, 3.

20. Sur l'obsession de Néron pour l'Égypte, voir J.-L. Voisin, « *Exoriente sole* (Suétone, *Ner.* 6). D'Alexandrie à la *domus aurea* », dans *L'Urbs : espace urbain et histoire (I^er siècle av. J.-C. - III^e siècle ap. J.-C.). Actes du colloque international organisé par le CNRS et l'École française de Rome (Rome, 8-12 mai 1985)*, Rome, École française de Rome, 1987, p. 520-537 ; E. Cizek, « L'idéologie antonienne et Néron », dans *Marc Antoine, son idéologie et sa descendance. Actes du colloque organisé à Lyon le jeudi 28 juin 1990*, Lyon / Paris, S^té des amis de Jacob Spon / de Boccard, 1993, p. 118 ; E. Champlin, *Nero*, Cambridge, Harvard University Press, 2003, p. 174. Yves Perrin nous invite cependant à nuancer l'importance réelle de l'Égypte dans les projets néroniens, lesquels auraient accordé une place bien plus grande à la Grèce (Y. Perrin, « Néron, Antoine, Alexandrie. Quelques notes sur un paradoxe », dans *Marc Antoine, son idéologie et sa descendance* [n. 20], p. 99).

transférer le siège du pouvoir. Si les portraits antiques de Néron contiennent de nombreuses allusions à l'attirance du dernier Julio-claudien pour l'Orient et mentionnent un certain nombre de projets de voyage montés par l'empereur à différents moments de son principat, nulle part avant Aurelius Victor, qui rédigea son *Livre des Césars* vers 360, n'est pour autant formulée, pas même implicitement, l'idée que Néron passait pour vouloir priver Rome de son statut de capitale effective de l'Empire.

2. Les précédents au texte d'Aurelius Victor

Aurelius Victor s'est, dans le chapitre 5, 14 du *Livre des Césars*, inspiré manifestement, de manière directe ou indirecte [21], du passage de la *Vita Neronis* de Suétone où le biographe expose les projets monstrueux conçus par Néron en 68, une fois répandue la nouvelle de la défection de Vindex et des légions de Gaule :

> *Initio statim tumultus multa et inmania, uerum non abhorrentia a natura sua, creditur destinasse : successores percussoresque summittere exercitus et prouincias regentibus, quasi conspiratis idemque et unum sentientibus ; quidquid ubique exsulum, quidquid in urbe hominum Gallicanorum esset contrucidare, illos ne desciscentibus adgregarentur, hos ut conscios popularium suorum atque fautores ; Gallias exercitibus diripiendas permittere ;* ***senatum uniuersum ueneno per conuiuia necare ; urbem incendere feris in populum immissis****, quo difficilius defenderentur* [22].

Les projets qu'Aurelius Victor prête à Néron (*urbem incendio, plebem feris uulgo missis, senatum pari morte tollere decreuerat*) sont le parfait écho de la phrase *senatum uniuersum ueneno per conuiuia necare ; urbem incendere feris in populum immissis*. Cependant, le texte de Suétone ne

21. Michel Festy (M. Festy, *Sextus Aurelius Victor*, Livre des Césars. *Édition critique et traduction, précédées d'une étude de la tradition manuscrite*, thèse dirigée par M. Gayraud et soutenue à l'Université Montpellier III, 1991, p. 176) pense qu'Aurelius Victor lut Suétone non pas directement, mais par l'intermédiaire d'un recueil de biographies impériales publié vers le milieu du IV^e^ siècle et que l'on appelle communément la *Kaisergeschichte* d'Enmann, du nom du savant allemand qui, en 1884, postula son existence afin d'expliquer les similitudes que présentent les ouvrages d'Aurelius Victor, d'Eutrope et l'*Histoire auguste* (A. Enmann, « Eine verlorene Geschichte der römischen Kaiser und das Buch *De viris illustribus urbis Romae*. Quellenstudien », dans *Philologus*, suppl. 4, 1884, p. 335-501). La *Kaisergeschichte* serait la source principale d'Aurelius Victor (Festy, *Sextus Aurelius Victor* [n. 21], p. 176 ; Bird, *Aurelius Victor* [n. 4], p. XII-XIII). *Contra*, voir W. Den Boer, *Some Minor Roman Historians*, Leyde, E. J. Brill, 1972, p. 21-22 ; Aurelius Victor, *Livre des Césars* [n. 4], p. XXV-XXXV. D'après le savant A. Cohn, Aurelius Victor aurait utilisé un abrégé de l'ouvrage de Suétone, le *Suetonius auctus* (A. Cohn, *Quibus e fontibus Sex. Aurelii Victoris et libri de Caesaribus et Epitomes XI capita priora fluxerint*, Berlin, 1884). Selon Michel Festy, la *Kaisergeschichte* et le *Suetonius auctus* ne font qu'un (Festy, *Sextus Aurelius Victor* [n. 21], p. 179). Sur les similitudes entre les textes d'Aurelius Victor et de Suétone, voir par exemple Aur.-Vict., 5, 17 et Suet., *Galb.*, 1, 1-2.

22. Suet., *Ner.*, 43, 1 : « On croit que dès le début de l'insurrection il avait formé beaucoup de projets monstrueux, mais conformes à sa nature : envoyer des successeurs et des assassins aux commandants des armées et des provinces, sous prétexte qu'il s'agissait de conspirateurs animés d'un seul et même esprit ; faire massacrer où qu'ils fussent tous les exilés et tous les Gaulois qui se trouvaient à Rome, les premiers pour éviter qu'ils ne se joignent aux insurgés, les seconds en tant que complices et partisans de leurs compatriotes ; permettre aux armées de piller les Gaules ; empoisonner le Sénat tout entier au cours de festins ; incendier la ville après avoir lâché contre le peuple des bêtes fauves, afin que le sauvetage fût plus difficile. »

porte pas trace ici du projet de choix d'une nouvelle *sedes regni* sur lequel l'abréviateur clôt son énumération.

La liste de projets telle qu'elle est dressée par Aurelius Victor a également un précédent dans l'*Histoire romaine* de Dion Cassius, qui prête lui aussi à Néron la pensée de tuer les membres du Sénat et de brûler Rome, suite à la défection des armées :

> Ὑπὸ πάντων δὲ ὁμοίως ἐγκαταλειφθεὶς **ἐβουλεύσατο μὲν τούς τε βουλευτὰς ἀποκτεῖναι καὶ τὴν πόλιν καταπρῆσαι ἔς τε τὴν Ἀλεξάνδρειαν πλεῦσαι**, ὑπειπὼν ὅτι « ἂν καὶ ἐκ τῆς ἀρχῆς ἐκπέσωμεν, ἀλλὰ τό γε τέχνιον ἡμᾶς ἐκεῖ διαθρέψει » · ἐς τοῦτο γὰρ ἀνοίας ἐληλύθει ὥστε καὶ πιστεῦσαι ὅτι ἄλλως τε ἰδιωτεῦσαι καὶ προσέτι καὶ κιθαρῳδεῖν δυνήσεται [23].

Là, pour le coup, apparaît un projet de départ de Néron, en l'occurrence à Alexandrie — accusation qui n'est assurément pas innocente, étant donnée la haine traditionnelle des Romains pour cette cité. Une certaine lecture de ce texte pourrait porter en creux le motif d'un projet de Néron de transférer le pouvoir de Rome, préalablement détruite par le feu, en Égypte et donc de déplacer la capitale. Il est, en effet, possible de comprendre la formulation adoptée ici par Dion Cassius de la manière suivante : Néron comptait se rendre en Égypte encore investi de sa fonction d'empereur (ce qui supposerait le transfert du pouvoir) et ensuite y vivre de son art en simple particulier, si éventuellement il venait finalement à être destitué. Une telle lecture ferait du texte de Dion Cassius un précédent au passage d'Aurelius Victor, qui n'aurait donc fait que clarifier un point demeuré implicite avant lui.

Cependant, nous ne pensons pas que Dion Cassius ait songé ici à un quelconque projet de transfert de la capitale par Néron. D'après Suétone, en effet, le mot « l'art nous fera vivre » fut prononcé par l'empereur bien avant le soulèvement des armées, à la suite d'une prédiction selon laquelle il serait un jour déposé :

> *Praedictum a mathematicis Neroni olim erat fore ut quandoque destitueretur ; unde illa uox eius celeberrima :* « *τὸ τέχνιον ἡμᾶς διαθρέψει* », *quo maiore scilicet uenia meditaretur citharoedicam artem, principi sibi gratam priuato necessariam* [24].

Chez Suétone, on le voit, le projet de Néron de vivre de sa musique ne suppose en aucun cas le dessein de quitter Rome dans l'idée de déplacer la capitale : Néron est alors censé avoir été destitué. C'est d'ailleurs sur le motif du passage du statut d'empereur à celui de simple particulier

23. DC., LXIII, 27, 2 : « une fois abandonné semblablement par tous, il forma le projet de tuer les sénateurs, de brûler entièrement Rome et de s'embarquer pour Alexandrie, ayant annoncé que "même s'il tombait du pouvoir, cependant du moins ses modestes talents le nourriraient là-bas". Il en était en effet venu à un tel degré de folie qu'il croyait pouvoir vivre en simple particulier et tout spécialement surtout en joueur de lyre. »

24. Suet., *Ner.*, 40, 2 : « des astrologues avaient prédit autrefois à Néron qu'il serait un jour destitué ; c'est à cette occasion qu'il eut ce très célèbre mot : "l'art nous fera vivre", afin assurément de rendre plus excusable sa pratique de l'art des citharèdes, qui lui était agréable en tant qu'empereur mais qui lui serait nécessaire en tant que simple particulier. »

qu'insiste Suétone (*priuato*), et c'est sur ce motif que Dion Cassius s'attarde lui aussi (ἰδιωτεῦσαι). Pas plus que le biographe latin, Dion Cassius n'avait-il donc probablement en tête un éventuel motif du transfert du siège du pouvoir lorsqu'il rédigeait son récit de la fin de Néron : il devait songer plutôt à un projet de fuite et de « reconversion ».

C'est d'ailleurs bien à une tentative de fuite que Plutarque assimile le projet de départ en Égypte conçu par Néron en 68 [25]. Plutarque écrit en effet, dans la *Vie de Galba*, qu'« il était clair qu'il [*i. e.* Néron] allait s'enfuir secrètement en Égypte », δῆλος ἦν ἀποδρασόμενος εἰς Αἴγυπτον [26] : s'il est bien question d'un départ de l'empereur pour l'Égypte, le participe ἀποδρασόμενος, « sur le point de fuir en secret », qui s'applique en général à des ennemis en difficulté [27], s'accorde assez mal avec l'idée de transfert de la capitale. Un peu plus loin dans la *Vie de Galba*, dans une harangue prêtée au tribun Antonius Honoratus, c'est à nouveau de fuite qu'il est question [28].

Les autres projets que Suétone prête à Néron à la fin de sa vie ne portent pas non plus trace d'un projet de transfert du siège de l'Empire :

> [...] *uarie agitauit, Parthosne an Galbam supplex peteret, an atratus prodiret in publicum proque rostris quanta maxima posset miseratione ueniam praeteritorum precaretur, ac ni flexisset animos, uel Aegypti praefecturam concedi sibi oraret* [29].

Si l'on en croit le biographe, Néron aurait, suite au soulèvement des armées, envisagé de partir chez les Parthes, avec lesquels plusieurs témoignages antiques prêtaient à Néron des relations particulières [30]. La ques-

25. D'après Tacite, Néron aurait songé dès 64 à se rendre à Alexandrie, après son départ avorté pour la Grèce (Tac., *An.*, XV, 36, 1 : *urbem reuisit, prouincias Orientis, maxime Aegyptum, secretis imaginationibus agitans*, « il regagna Rome, les pensées secrètement tournées vers les provinces d'Orient, et surtout vers l'Égypte » ; Tacite écrit ensuite que Néron se décida finalement à y partir en voyage, mais qu'il renonça à ce projet suite à un prodige survenu dans le temple de Vesta ; *cf.* Suet., *Ner.*, 19, 1-2). Voir aussi Tac., *H.*, I, 70, 1 (mention d'une aile de cavalerie mandée par Néron pour le précéder en Égypte) ; DC., LXIII, 18, 1 (*cf.* Suet., *Ner.*, 35, 5). On ne trouve dans ces textes aucun élément qui, d'une manière ou d'une autre, ferait apparaître le motif du transfert du siège de l'Empire. Certes, nous dit Tacite, la plèbe s'inquiéta du départ de Néron, mais cette crainte ne concernait en réalité que d'éventuels problèmes quant au ravitaillement en blé pendant l'absence de l'empereur (Tac., *An.*, XV, 36, 4) : nulle part la plèbe n'apparaît comme percevant le départ du prince comme une tentative de transfert de la capitale.

26. Plut., *Gal.*, 2, 1.

27. Voir par exemple Xen., *An.*, V, 6, 34 ; Pol., I, 84, 9 ; II, 25, 7.

28. Plut., *Gal.*, 14, 2 : Ἀλλ' οὐδὲ ἐκεῖνον ἐπὶ τούτοις ὑπεμείναμεν ἐγκαταλιπεῖν, ἀλλὰ Νυμφιδίῳ πεισθέντες ὅτι πρῶτος ἡμᾶς ἐγκατέλιπε καὶ **πέφευγεν** εἰς Αἴγυπτον (« cependant ce ne sont pas même à cause de ces infamies que nous avons consenti à abandonner Néron, nous l'avons fait persuadés par Nymphidius que Néron nous avait abandonnés le premier et qu'il se trouvait avoir fui en Égypte »). Suétone, de même, emploie, au chapitre 47 de la *Vita Neronis*, le terme *fugae* (Suet., *Ner.*, 47, 1).

29. Suet., *Ner.*, 47, 2 : « il conçut des projets divers, et se demanda s'il se rendrait en suppliant auprès des Parthes ou de Galba, ou s'il se montrerait en public vêtu de noir et demanderait le plus pitoyablement possible, du haut des rostres, le pardon pour ses actions passées ; s'il ne pouvait fléchir les esprits, il prierait qu'on lui accordât du moins la préfecture d'Égypte. »

30. Sur l'accueil grandiose réservé par Néron à Tiridate lors de sa venue à Rome, et l'initiation par Tiridate de l'empereur à la magie, voir Plin., *N. H.*, XXX, 6, 16 ; XXXIII, 16, 54 ; Suet., *Ner.*, 13 ; DC., LXIII, 2-6. Sur l'anecdote de Néron offrant à un ambassadeur parthe la personne de son choix parmi l'assistance, voir Aur.-Vict., 5, 14. Sur Vologèse réclamant, à la mort de Néron, que l'on rendît un culte à sa mémoire, voir Suet., *Ner.*, 57, 3 ; Ps. Aur.-Vict., *Epit.*, 5, 8. Sur l'apparition, chez les Parthes, d'un « faux Néron », sous Domitien, vers 88, voir Suet., *Ner.*, 57, 4 (voir aussi Tac., *H.*, I, 2, où il s'agit sans doute du

tion d'une éventuelle intention de Néron de transférer le siège du pouvoir ne se pose pas ici : comme le montre l'emploi du terme *supplex* par Suétone, il s'agit, comme dans le cas du départ pour Alexandrie, de fuir l'Italie et de trouver refuge ailleurs, non de tenter de transférer le siège d'un Empire dont il n'est de toute façon plus considéré comme le chef. Quant au projet néronien de demander la préfecture d'Égypte, il ne s'agit bien évidemment pas d'une tentative de transfert du siège de l'Empire, mais d'un projet de reconversion [31]. Il en va de même avec la promesse, rapportée par Suétone, que des astrologues auraient faite à Néron et selon laquelle ce dernier, une fois destitué, règnerait sur le royaume de Jérusalem [32]. Si cette prédiction fait de Néron un *dominus* ailleurs qu'à Rome, elle n'implique pas un transfert du siège du pouvoir : Néron n'est pas destiné à régner sur l'Empire romain depuis une nouvelle capitale, mais à être déposé et à régner ensuite sur un nouveau royaume. Il s'agit donc à nouveau d'une forme de reconversion.

Les projets que la tradition attribuait à Néron au moment de sa chute et dont Aurelius Victor s'est fait en partie l'écho ne contiennent donc aucune allusion que ce soit à un transfert du siège du pouvoir. L'accusation formulée dans le *Livre des Césars* ne semble pas provenir non plus de la tradition relative à l'obsession de Néron pour la Grèce et à la célèbre tournée artistique que l'empereur y effectua entre la fin de 66 et la fin de 67. Les diverses péripéties du voyage de Néron en Grèce nous ont été conservées dans de nombreux textes antiques [33]. Nulle part, cependant, les textes en question n'assimilent ce voyage à une entreprise de reconnaissance du terrain en vue d'une éventuelle installation future. D'après Tacite, le voyage en Achaïe avait clairement et uniquement pour but de permettre à Néron de faire éclater son talent au grand jour et de donner libre cours à sa passion pour la musique et le chant : il ne s'agissait pas pour Néron de rester en Grèce, mais d'en revenir, glorieusement et avec une réputation accrue, *maiore fama* [34], gloire que l'empereur célèbrera d'ailleurs pompeusement, lors de son retour en Italie, au cours de plusieurs triomphes [35].

Aucune trace, donc, d'un dessein de transfert du pouvoir. Dans l'*Histoire romaine* de Dion Cassius, le voyage de Néron est même présenté

même personnage). D'après Dion Cassius (LXVI, 19, 3), l'apparition d'un « faux Néron » chez les Parthes eut lieu sous le règne de Titus.

31. Projet qui se serait, certes, révélé judicieux : contrôler l'Égypte revenait à détenir les clés du grenier de Rome.

32. Suet., *Ner.*, 40, 3 : *spoponderant tamen quidam destituto Orientis dominationem, nonnulli nominatim regnum Hierosolymorum* (« cependant certains lui avaient promis qu'une fois destitué il règnerait sur l'Orient, sur le royaume de Jérusalem plus précisément selon quelques-uns »).

33. Plin., *N. H.*, IV, 4, 10 ; Flav. Jos., *B. J.*, III, 10, 10 (où Vespasien envoie à Néron, alors à Corinthe, 6000 prisonniers juifs, sans aucun doute pour qu'ils travaillent au percement de l'Isthme) ; Suet., *Ner.*, 19, 3 ; 22-24 ; 37, 6 ; Plut., *Flam.*, 12, 13 ; *Ser. num. uind.*, 567f ; Ps. Luc., *Ner.* ; Philstr., *V. A.*, IV, 24 ; V, 7 et 19 ; DC., LXIII, 8-19 ; Hier., *Chron.*, éd. Helm p. 184f ; Oros., *Hist.*, VII, 7, 1. Voir aussi Paus., V, 25, 8 ; 26, 3 ; X, 7, 1 et D. Chr., XXXI, 148 (où il est question de multiples pillages de sanctuaires grecs commis par Néron). Selon Tacite, le projet néronien de voyage en Grèce datait de 64 (Néron, alors parti faire ses débuts sur une scène publique à Naples, comptait de là passer en Achaïe afin de concourir aux grands Jeux), mais fut finalement différé pour des raisons incertaines (Tac., *An.*, XV, 33, 2 ; 36, 1).

34. Tac., *An.*, XV, 33, 2.

35. Suet., *Ner.*, 25 ; DC., LXIII, 20. Néron entra avec la pompe triomphale à Naples, à Antium, à Albe et à Rome.

comme la forme pervertie d'une entreprise de conquête et d'une expédition militaire : la description du périple grec de Néron est en effet introduite par l'affirmation selon laquelle l'empereur songeait à marcher contre Vologèse, contre les Éthiopiens ou vers les Portes Caspiennes, mais abandonna ses projets de conquêtes et de guerres, qui demandaient du temps et des fatigues, pour les remplacer par le voyage en Grèce [36]. Or qui dit expédition militaire, même pervertie, dit retour au pays avec les dépouilles ennemies (« dépouilles » que Néron présentera, de fait, à l'occasion de ses triomphes), et non transfert du siège de l'Empire.

Ajoutons que le périple grec de Néron, tel qu'il ressort des descriptions antiques, possède, en tout point, un caractère « apolitique [37] » : comme l'écrit Philostrate, Néron, au mépris de sa dignité d'empereur et de Romain, s'occupe en Grèce de régler sa voix au lieu de régler l'État et fait l'histrion loin de Rome au lieu d'y rester pour s'occuper des destinées du monde [38]. Néron apparaît, dans la propagande qui lui est hostile, comme n'ayant nul souci des affaires de l'Empire et ne se préoccupant d'aucune question d'ordre politique [39] : faire allusion à un éventuel projet de déplacement du siège de l'Empire, projet qui, pour scandaleux et monstrueux qu'il soit, n'en est pas moins un projet politique, serait donc en contradiction avec la caractérisation générale du périple néronien dans la littérature hostile au dernier Julio-claudien. Néron est généralement accusé, non pas d'avoir pensé à transférer le pouvoir, mais de l'avoir abandonné.

Au terme de ce cheminement à travers les diverses traditions antiques relatives aux voyages ou projets de voyage néroniens, une conclusion s'impose : nulle part les textes antiques ne laissent apparaître, d'une manière ou d'une autre, le motif du transfert de la capitale, qu'il s'agisse d'un projet effectif de Néron, d'une rumeur ou d'une pure calomnie. Or il est peu probable, si vraiment une rumeur concernant le transfert de la capitale par Néron avait courue, que des auteurs comme Suétone ou Dion Cassius n'en aient entendu parler ou n'aient jugé opportun de la mentionner explicitement, alors qu'ils ne s'en sont pas privés pour d'autres personnages, César, Antoine, Caligula [40]. La figure qui apparaît en filigrane derrière les portraits antiques de Néron est moins celle du tyran envisageant d'installer le siège de l'Empire ailleurs qu'à Rome, que celle du monarque abandonnant le pouvoir et souhaitant revenir à une vie privée, tel Denys de Syracuse qui, chassé du pouvoir par Dion, se réfugia à Corinthe où il fut, dit-on, maître d'école [41]. Il convient donc de souligner le caractère profon-

36. DC., LXIII, 8. Dans ce chapitre, Dion compare Néron à diverses figures de conquérants (Flamininus, Mummius Achaicus, Agrippa, Auguste) et ses adversaires aux grands ennemis de Rome (Philippe, Persée, Antiochus). Voir aussi Philstr., *V. Ap.*, V, 8 (où l'on voit des gens, à qui l'on a annoncé la victoire de Néron aux Jeux Olympiques, croire naïvement que l'empereur a vaincu des Olympiens au cours d'une guerre).

37. Exception faite de l'épisode de la proclamation de l'indépendance de la Grèce.

38. Philstr., *V. Ap.*, V, 7. Voir aussi DC., LXIII, 8, 2 ; 9, 1-4.

39. On le voit ainsi mépriser un courrier de l'affranchi Hélius l'avertissant que les affaires de Rome réclament sa présence (Suet., *Ner.*, 23, 2).

40. Suet., *Diu. Jul.*, 79, 4 — *cf.* N. Dam., *Caes.*, 20 (*FGrH* 90, fr. 130, 20) ; *Calig.*, 8, 12 ; DC., L, 4, 1.

41. Cic., *Tusc.*, III, 27 ; Val.-Max., VI, 9, ext. 6 ; Quint., VIII, 6, 52 ; Plut., *Reg. apoph.*, 176c-d ; Just., XXI, 5. Un motif semblable apparaît dans la geste d'Antoine, qui, une fois vaincu, aurait demandé au futur Auguste de le laisser vivre à Athènes en simple citoyen (Plut., *Ant.*, 72).

dément inédit de l'assertion d'Aurelius Victor par laquelle nous avons ouvert notre réflexion [42]. Ce n'est pas la première fois d'ailleurs que l'abréviateur apporte à la « légende » de Néron des éléments nouveaux : il est le seul à parler du fameux *quinquennium Neronis*, c'est-à-dire de la période de cinq années durant lesquelles Néron fut le meilleur des princes [43] ; il est le seul également à rapporter l'anecdote de l'ambassadeur parthe, auquel Néron aurait déclaré qu'il pouvait prendre avec lui qui il voulait parmi les membres de l'assistance [44].

3. Hypothèses sur l'origine de l'assertion d'Aurelius Victor

Puisque l'expression *noua sede regno quaesita* ne s'explique pas au regard des autres récits antiques relatifs aux ultimes projets de Néron, il convient de chercher ailleurs la clé de la genèse du texte d'Aurelius Victor. Nous avons vu que le passage en question s'inspire manifestement d'un chapitre de la *Vita Neronis* de Suétone où il est question de projets élaborés par Néron en 68, mise à mort du Sénat, incendie de Rome, lâcher de bêtes fauves dans la foule. Les deux premiers de ces desseins apparaissent également, on l'a vu, chez Dion Cassius, qui remplace le motif des bêtes fauves par celui de la fuite de Néron et de son éventuelle reconversion comme musicien à Alexandrie. Il n'est pas impossible qu'Aurelius Victor ait eu sous les yeux une source qui, mêlant les témoignages de Suétone et de Dion Cassius, affirmait que Néron, à la fin de sa vie, projetait de tuer les sénateurs, de mettre le feu à la Ville éternelle en lâchant des bêtes au milieu de la foule, puis de s'enfuir à Alexandrie, élément dont l'abréviateur aurait ensuite modifié la signification et la portée.

Le glissement de sens a pu être favorisé par la chronologie adoptée par Aurelius Victor. En effet, alors que le projet néronien de tuer les sénateurs et d'incendier Rome fut formé, dans la version de Suétone et de Dion Cassius, pendant l'insurrection, c'est-à-dire en 68, et coïncide donc avec la chute de Néron, chez Aurelius Victor la présentation du projet suit directement la mention de la conjuration de Pison et de sa répression et apparaît à un moment où il n'est pas encore question de la déposition de Néron. Par conséquent, alors que la tradition fait du dernier Julio-claudien, au moment où il forme ses projets abominables, un empereur qui n'est plus reconnu comme tel par une partie de ses sujets et qui, se voyant désavoué,

42. Si Eugen Cizek, fait bien apparaître, dans son ouvrage *L'Époque de Néron et ses controverses idéologiques* (Leyde, E. J. Brill, 1972, p. 32), le passage d'Aurelius Victor comme un détail original et inédit, il écrit ailleurs que l'abréviateur présente là le projet prêté à Néron « plus clairement que d'autres sources » (Cizek, « Néron chez certains auteurs d'abrégés... », *cit.* n. 6, p. 26). Il ne dit pas cependant quelles sont pour lui ces « autres sources ».

43. Aur.-Vict., 5, 2. Pour l'état des lieux des discussions sur ce passage et notamment sur les problèmes de datation du *quinquennium*, voir Cizek, « Néron chez certains auteurs d'abrégés... », *cit.* n. 6, p. 23-25.

44. Il est d'ailleurs curieux que Waltrau Jakob-Sonnabend, qui, dans son ouvrage consacré à l'image de Néron dans l'Antiquité tardive, a dressé un tableau faisant état des éléments nouveaux apportés au sujet de Néron par les auteurs tardifs par rapport à la « vulgate » suétonienne, n'ait pas mentionné la question du transfert du siège du pouvoir (W. Jakob-Sonnabend, *Untersuchungen zum Nero-Bild der Spätantike*, Hildesheim / Zurich / New-York, Olms-Weidmann, 1990, p. 81). L'auteur signale seulement l'anecdote de l'ambassadeur parthe.

décide de se venger et de fuir en laissant derrière lui Rome à feu et à sang, Aurelius Victor, pour sa part, nous montre un prince n'ayant encore nulle insurrection à fuir : le Néron de Victor est encore tout-puissant et au faîte de sa tyrannie, ce que souligne bien, d'ailleurs, l'anecdote de l'ambassadeur parthe. Peut-être est-ce cet infléchissement de la posture de Néron au moment des faits, d'empereur désavoué à *princeps* tout-puissant, qui a conduit Aurelius Victor à interpréter le projet de départ du prince non comme une fuite mais comme un transfert du siège du pouvoir.

Le glissement de sens a, surtout, dû être favorisé par le souvenir des crimes de Caligula. Le texte de Suétone présentant les desseins abominables de Néron à la fin de sa vie fait ainsi écho à un passage de la *Vita C. Caligulae* où sont exposés les projets monstrueux de Caligula à la fin de la sienne :

> *Intraque quartum mensem periit, ingentia facinora ausus et aliquanto maiora moliens, siquidem proposuerat Antium, deinde Alexandream commigrare interempto prius utriusque ordinis electissimo quoque* [45].

Dans les deux cas, le schéma est, à peu de choses près, identique : le tyran est près de sa fin ; il médite des crimes immenses ; parmi ceux-ci se trouve surtout celui de faire périr les membres du Sénat. Suétone ajoute, au sujet de Caligula, qu'il comptait partir à Antium. Or là, pour le coup, il s'agit bien d'y transférer le siège de l'Empire. Au début de la biographie de Caligula, Suétone affirme en effet que l'on rapportait que « dégoûté de Rome, il avait formé le projet d'y [*i. e.* à Antium] transférer le centre et le siège de l'empire », *sedem ac domicilium imperii taedio urbis transferre eo destinasse* [46] — on reconnaît d'ailleurs ici le terme *sedes* qui sera utilisé plus tard par Aurelius Victor. Peut-être le *noua sede regno quaesita* du *Livre des Césars* provient-il donc d'une confusion avec Caligula, confusion favorisée par la proximité entre les projets que Suétone prêtait à Néron et à son oncle [47].

L'hypothèse d'une influence de la figure de Caligula, évoquée déjà par Pierre Dufraigne dans son édition du *Livre des Césars* [48], est d'autant plus probable que ce ne serait pas la première fois qu'Aurelius Victor contamine, consciemment ou non, les portraits suétoniens de Caligula et de Néron. Au chapitre 5, 5 du *Livre des Césars*, l'abréviateur, décrivant la débauche et la perversion de Néron, emploie ainsi l'expression suivante : *neque suae neque aliorum pudicitiae parcens*, « n'épargnant ni sa pudeur ni celle des autres ». Ce faisant, Aurelius Victor utilise une expression qui

45. Suet., *Calig.*, 49, 4 : « il périt moins de quatre mois plus tard, après avoir osé des crimes immenses et tandis qu'il en méditait d'encore plus grands, puisqu'il avait résolu de se transporter à Antium ou à Alexandrie après avoir fait périr les membres les plus éminents des deux ordres. »

46. Suet., *Calig.*, 8, 12.

47. Les figures de Néron et de son oncle Caligula étaient fréquemment mises en parallèle dans l'Antiquité (Plin., *N. H.*, IV, 4, 10 ; VII, 8, 45 ; XIII, 4, 22 ; XXXIII, 16, 53-54 ; XXXVI, 24, 111 ; XXXVII, 6, 17 ; Tac., *H.*, IV, 42 ; Suet., *Ner.*, 7, 3 ; 30, 1-2 ; Paus., IX, 27, 3-4 ; DC., LXI, 5, 1 ; Eutr., VII, 14, 1 ; Oros., *Hist.*, VII, 7, 1).

48. Aurelius Victor, *Livre des Césars* [n. 4], p. 84, n. 21 de la p. 10. Voir aussi Bird, *Aurelius Victor* [n. 4], p. 67-68, n. 19.

provient, non de la *Vita Neronis* de Suétone, mais de la *Vita C. Caligulae*, où l'on peut lire la phrase *pudicitiae neque suae neque alienae pepercit* [49]. Les ouvrages d'Eutrope et d'Orose présentent, eux aussi, des exemples de contamination entre les *Vies* consacrées par Suétone à Caligula et à Néron [50]. La fréquence de ce phénomène chez les historiens tardifs tend à confirmer l'hypothèse d'une confusion avec Caligula qui aurait conduit Aurelius Victor à comprendre le dessein de fuite de Néron comme un projet de transfert du siège du pouvoir. Peut-être Aurelius Victor se souvenait-il en outre que des projets de ce genre avaient été attribués également à César et à Antoine [51].

Il n'est par ailleurs pas impossible qu'un autre amalgame ait été à l'œuvre dans le texte de Victor. On remarque en effet que l'abréviateur, lorsqu'il écrit que Néron chercha un nouveau siège pour son pouvoir, ne précise pas l'endroit où l'empereur portait ses vues : or il n'est pas interdit d'imaginer que ce nouveau siège dût trouver sa place dans Rome même. Car la conjonction des motifs de l'incendie et du changement de *sedes* n'est pas sans rappeler un thème fort célèbre des portraits néroniens : l'incendie de 64 ap. J.-C., suivi de la construction d'un nouveau palais, la fameuse *domus aurea* [52]. La conjonction entre l'incendie de 64 et l'édification de la maison dorée apparaît en effet très nettement chez Tacite et Suétone [53].

Certes, considérer qu'Aurelius Victor pourrait songer ici non aux projets conçus par Néron en 68 mais à l'incendie de 64 et à l'édification de la *domus aurea*, revient à taxer l'abréviateur d'anachronisme, puisque la phrase s'ouvre sur une allusion à la répression de la conjuration de Pison en 65. Mais les abréviateurs tardifs étaient coutumiers de ce genre d'erreurs de datation, que la présentation non chronologique des faits par Suétone avait grandement dû favoriser [54]. On peut, en tout cas, légitimement se demander si, au souvenir des projets de fuite de Néron à la fin de sa

49. Suet., *Calig.*, 36, 1 : « il n'épargna ni sa pudeur ni celle d'autrui ». Voir L. Bessone, « Nerone nel tardo antico », dans *AFLM*, 21, 1988, p. 58, n. 14.

50. Comparer Eutr., VII, 14, 1 (*in calidis et frigidis lauaret unguentis*) et Suet., *Calig.*, 37, 1 (*ut calidis frigidisque unguentis lauaretur*) ; Oros., *Hist.*, VII, 7, 9 (projet de mise à mort des chevaliers par Néron ; *contra*, Suet., *Ner.*, 37, 3) et Suet., *Calig.*, 49, 4 ; Oros., *Hist.*, VII, 7, 2 (accusation inédite d'inceste de Néron avec sa sœur) et Suet., *Calig.*, 24 ; 36, 4. Sur ces parallèles, voir L. Bessone, « Nerone nel tardo antico » [n. 49], p. 52-53, ainsi que notre article « Néron ou le digne neveu de Caligula », dans M. Blandenet, C. Chillet, C. Courrier (éds), *Figures de l'identité. Naissance et destin des modèles communautaires dans le monde romain*, ENS Éditions, 2010, p. 147-161.

51. Il convient cependant de noter que la source principale d'Aurelius Victor, Suétone, ne mentionne pas le projet d'Antoine (que l'on connaît par Dion Cassius) et que la présentation que fait le biographe du projet de César n'a pas, avec sa présentation du projet de Néron, les mêmes similitudes que sa description des desseins de Néron et de Caligula.

52. Il convient, à ce titre, de noter que le terme *sedes* peut effectivement désigner une demeure et être employé comme synonyme de *domus* (voir par exemple Cic., *Verr.*, II, 157 ; Caes., *G.*, I, 31, 14 ; Amm., XVI, 10, 20). Sur l'incendie de 64 ap. J.-C. dans la littérature des quatre premiers siècles de notre ère, voir : Ps. Sen., *Oct.*, 831-833 ; Plin., *N. H.*, XVII, 5 ; Stat., *S.*, II, 7, 60-61 ; Tac., *An.*, XV, 38-45 ; 67, 2 ; Suet., *Ner.*, 38 ; DC., LXII, 16-18 ; Eutr., VII, 14, 3 ; Hier, *Chron.*, éd. Helm, p. 183g ; Ps. Sen., *Ep. Paul.*, 11. Sur la *domus aurea*, voir : Ps. Sen., *Oct.*, 624-625 ; Plin., *N. H.*, XXXIII, 54 ; XXXIV, 84 ; XXXV, 120 ; XXXVI, 111 ; XXXVI, 163 ; Mart., *Spect.*, II ; Tac., *An.*, XV, 42, 1 ; Suet., *Ner.*, 31, 1-3 ; D. Chr., XLVII, 14-15.

53. Tac., *An.*, XV, 42, 1 ; Suet., *Ner.*, 38, 3.

54. Pour se limiter au chapitre consacré par Aurelius Victor à Néron, voir Aur.-Vict., 5, 2, où l'historien situe l'annexion du Pont Polémoniaque au début du règne de Néron (alors qu'elle eut lieu en 63).

vie et du dessein de transférer la capitale imputé à Caligula et à d'autres avant lui, ne s'est pas mêlé aussi, chez Aurelius Victor, le souvenir de la destruction planifiée de Rome par Néron pour faire place nette à ses rêves architecturaux. L'abréviateur aurait ainsi mêlé des éléments d'origine diverse, procédant à des amalgames et à des raccourcis et insinuant dans la tête du lecteur des allusions perfides à ramifications multiples. En tout cas, l'assimilation de Néron à un traître ressort de façon tout à fait prononcée.

4. La portée de l'accusation d'Aurelius Victor : l'anecdote de l'ambassadeur parthe

Car quelle que soit l'interprétation retenue, c'est bien, comme nous allons le voir, de haute trahison qu'il s'agit ici. Selon Harry Wesley Bird, l'expression *noua sede regno quaesita* doit être mise en relation avec les inquiétudes de l'époque quant au statut de Rome, en particulier depuis l'inauguration de Constantinople comme nouvelle capitale de l'Empire en 330 [55]. Il est vrai que, au IV^e^ siècle de notre ère, le statut de Rome a changé. À partir du III^e^ siècle, l'obligation des empereurs de se déployer aux confins de l'Empire pour faire face à la multiplication des menaces barbares a conduit le *princeps* à résider de plus en plus souvent loin de Rome, et à créer, à travers l'Empire, un certain nombre de « capitales administratives », où l'empereur se déplace en emmenant avec lui les grands cadres de l'administration impériale voire la direction de l'armée [56]. Cette nouvelle géographie du pouvoir, qui fut consacrée par la Tétrarchie, modifia profondément le statut de Rome, qui commença à ne plus être considérée comme au cœur des préoccupations. À ces facteurs d'ordre géopolitique s'ajoute le transfert progressif, à l'œuvre dès Auguste, de l'incarnation du destin de Rome, de l'*Vrbs* sur la personne du *princeps*, dont la fonction fut de plus en plus sacralisée : au IV^e^ siècle, « Rome n'est plus dans Rome mais là où le prince demeure [57] ».

Contrairement à Harry Wesley Bird, cependant, nous ne pensons pas que l'apparition, chez Aurelius Victor, du motif du choix d'une nouvelle *sedes regni* soit l'expression des interrogations que la nouvelle géographie du pouvoir et la fondation de Constantinople avaient pu faire naître. En effet, au moment où Aurelius Victor rédige sa notice relative à Néron, Constantinople est fondée depuis environ trente ans déjà et la multiplication des capitales administratives, qui a d'ailleurs repris après la mort de Constantin, a depuis longtemps modifié le statut de Rome : au moment de la prime enfance d'Aurelius Victor, dont on situe la naissance entre 320 et 330, Rome n'était déjà plus dans Rome. On verrait donc mal en quoi

55. Bird, *Aurelius Victor* [n. 4], p. 67-68, n. 19.

56. J.-M. Carrié, A. Rousselle, *L'Empire romain en mutation, des Sévères à Constantin, 192-337*, Paris, Éditions du Seuil, 1999, p. 143-144 ; p. 713-715. Jean-Michel Carrié ajoute, comme facteurs ayant rendu possible la délocalisation de la capitale, l'instauration de la cité universelle et la perte des privilèges italiens, ainsi que la régionalisation des préfectures du prétoire sous Constantin.

57. S. Benoist, *Rome, le prince et la Cité. Pouvoir impérial et cérémonies publiques (I^er^ siècle av. — début du IV^e^ siècle apr. J.-C.)*, Paris, Presses universitaires de France, 2005, p. 341.

Aurelius Victor condamnerait, en soi, un transfert du siège du pouvoir dont, au IVe siècle de notre ère, les habitants de l'Empire étaient parfaitement coutumiers. À cela s'ajoute le fait qu'Aurelius Victor est originaire de la province d'Afrique et a effectué les débuts de sa carrière en dehors de Rome [58] : le statut de l'*Vrbs* n'était donc peut-être pas au cœur de ses préoccupations. Enfin, la fondation d'une nouvelle capitale par Constantin, avec le transfert du pouvoir que cela impliquait, n'est pas condamnée par l'abréviateur, bien au contraire : Aurelius Victor attribue la fondation de Constantinople à la grandeur d'âme, *ingentem animum* [59], de Constantin, lequel est, d'une façon qui peut sembler d'ailleurs paradoxale, qualifié par l'abréviateur de nouveau fondateur de Rome, tel un autre Romulus [60].

Le scandale du projet de Néron ne réside donc pas, chez Aurelius Victor, dans l'établissement d'un nouveau centre du pouvoir. Le scandale réside, en fait, dans les implications tyranniques de l'entreprise néronienne. Le texte de l'abréviateur met en effet clairement le projet de Néron en relation avec les sollicitations d'un ambassadeur parthe (*maximeque incitante legato Parthorum*) : le problème vient ainsi du fait que le projet néronien, loin de répondre à des nécessités politiques ou à une entreprise de retour à l'unité impériale telle que l'entreprise constantinienne, soit motivé par le seul bon plaisir d'un tyran conseillé par des barbares. Que les barbares en question soient des Parthes constitue en outre un facteur aggravant. Car le Parthe représente, depuis longtemps et plus encore peut-être à l'époque d'Aurelius Victor, l'ennemi par excellence de Rome. Le milieu du IVe siècle fut en effet marqué par de furieux assauts du Sassanide Sapor II, roi de l'Empire perse, contre les Romains ; c'est d'ailleurs au cours de ces conflits que Julien, dont Aurelius Victor fut proche, fut mortellement blessé en 363. Le Néron d'Aurelius Victor pactise ainsi avec le pire ennemi qui soit.

Les relations étroites que le *Livre des Césars* établit entre Néron et les Parthes trahissent le caractère tyrannique du principat néronien. Chez Aurelius Victor, l'on voit même Néron prier l'ambassadeur parthe de choisir qui il veut parmi l'assistance, afin de montrer par là que personne sous son règne ne peut être tenu pour libre. Cette étrange anecdote, qu'Aurelius Victor est le seul à rapporter, fait des habitants de l'Empire des *serui* et du règne de Néron une *dominatio* à l'orientale. Cet épisode, qui stigmatise la suppression totale de la liberté par Néron, constitue chez Aurelius Victor l'acmé des crimes néroniens, comme le montre la composition adoptée par l'abréviateur, qui fait suivre l'anecdote de l'ambassadeur parthe du récit de la chute du dernier Julio-claudien [61]. C'est donc en

58. Il est notamment nommé gouverneur de Pannonie par Julien en 361 et ne deviendra préfet de Rome que bien après la rédaction du *Livre des Césars*, vers 388. Sur la vie et la carrière d'Aurelius Victor, voir Bird, *Aurelius Victor* [n. 4], p. VII-XI.

59. Aur.-Vict., 41, 12.

60. Aur.-Vict., 41, 5 ; 17.

61. Aur.-Vict., 5, 15-16 : *Ac ni Galba, qui Hispaniae praesidebat, cognito mandatum sui exitium, quanquam senecta aetate, imperio correpto subuenisset, tantum facinus haud dubie patraretur. Verum eius aduentu desertus undique nisi ab spadone, quem quondam exsectum formare in mulierem tentauerat, semet ictu transegit, cum implorans percussorem diu ne ad mortem quidem meruisset cuiusquam officium* (« et si, malgré son grand âge, Galba, qui gouvernait l'Espagne, ne s'était, à la nouvelle que sa mort avait été

relation avec le motif de la suppression totale de la liberté qu'il faut comprendre le *noua sede regno quaesita*. C'est aussi ce motif qui permet d'expliquer l'emploi, qui n'est assurément pas innocent, du substantif *regnum*, au lieu d'un *imperium* plus attendu [62]. Ce dont Aurelius Victor accuse Néron est d'avoir eu une conception tyrannique du pouvoir, assujettissant le destin de l'Empire au seul caprice d'un *dominus* régnant à la façon des barbares. Contrairement à ce qu'avançait Harry Wesley Bird, le projet de Néron n'est donc pas condamné en vertu de craintes nées suite à l'œuvre de Constantin : il est condamné en tant qu'antithèse de l'entreprise constantinienne. À la Néropolis du dernier Julio-claudien, ville orientale vivant au rythme des barbares, Aurelius Victor oppose ainsi la Constantinopolis du réunificateur de l'Empire, véritable siège, bien qu'éloigné du sol italien, des valeurs et des vertus romaines.

Au terme de cette enquête, nous pouvons tirer les conclusions suivantes : malgré ce qui a été parfois affirmé [63], on ne peut se servir du texte d'Aurelius Victor comme attestation d'une tradition ancienne imputant à Néron le projet criminel de vouloir transférer ailleurs la capitale de l'Empire. Le motif qui apparaît chez l'abréviateur provient probablement d'une confusion entre les notices suétoniennes relatives à Caligula et à Néron, auxquelles ont pu se mêler des souvenirs divers ; cet amalgame fut favorisé par le raccourci opéré par Aurelius Victor, qui recopie la formule suétonienne relative aux projets fomentés par Néron au moment de sa chute tout en omettant de préciser que ce dernier est en voie de destitution, ce qui modifie la posture de l'empereur au moment des faits et donc la lecture globale de l'épisode.

Il convient surtout de noter que l'accusation de l'abréviateur ne porte de toute façon pas tant sur les projets néroniens que sur leur origine barbare et leur caractère arbitraire. Le texte d'Aurelius Victor ne se comprend pas à la lumière d'une hypothétique tradition antérieure dont l'abréviateur aurait été l'héritier mais dont nous ne trouvons aucune trace dans les textes de ses prédécesseurs : ce sont les circonstances de sa production (la situation au milieu du IV^e^ siècle de notre ère) et le projet de l'auteur (assimilation du principat de Néron à une *dominatio* et à un *regnum*) qui donnent son sens au passage du *Livre des Césars* ici discuté. Bien sûr, on ne peut, étant donné l'état lacunaire de notre documentation, avoir la certitude que l'apparition du motif dans le *Livre des Césars* est bien le fait d'Aurelius Victor, et non de l'une de ses sources [64]. Ce point est malheureu-

ordonnée, emparé du pouvoir et ne l'avait sauvé, à coup sûr un tel crime aurait pu être commis. Mais à l'approche de Galba, Néron, abandonné de tous à l'exception d'un eunuque, qu'il avait tenté autrefois de transformer en femme en le mutilant, se transperça lui-même d'un poignard : car il n'avait, même pour mourir, obtenu l'aide de personne, bien qu'ayant imploré longtemps que quelqu'un voulût bien le frapper »). Il n'est pas impossible que le *tantum facinus* désigne précisément la suppression totale de la liberté par Néron.

62. Voir notamment l'expression employée par Suétone pour désigner le déplacement de la capitale envisagé par Caligula (Suet., *Calig.*, 8, 12 : *sedem ac domicilium* ***imperii*** *taedio urbis transferre*).

63. Ceauşescu, « *Altera Roma*. Histoire d'une folie politique », *cit.* n. 5, p. 96 ; Cizek, « Néron chez certains auteurs d'abrégés », *cit.* n. 6, p. 26.

64. Sur les sources d'Aurelius Victor, et notamment sur l'hypothèse de l'utilisation par l'abréviateur de la *Kaisergeschichte* d'Enmann, voir *supra*, n. 21.

sement impossible à trancher. Quoi qu'il en soit, l'insertion de ce motif est tout à fait révélatrice du processus d'évolution de la « légende » de Néron au fil des siècles : le Julio-claudien Néron, personne historiquement datée et individualisée, a fini par devenir un tyran type capable de commettre tous les crimes et surtout les plus graves. Le Néron d'Aurelius Victor est la parfaite illustration de ce phénomène : la version de l'abréviateur, en attribuant à Néron le dessein de changer le siège du pouvoir sur les instances des barbares, est, sur ce point, pire que son modèle suétonien.